



Conseil d'administration du 30 septembre 2016

Délibération n° 2016/36

Objet : Approbation de la durée d'amortissement comptable des biens

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée,

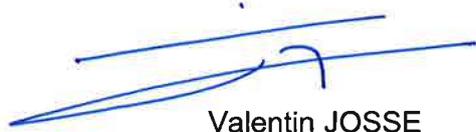
Vu l'instruction budgétaire et comptable M9 ,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve, à l'unanimité, le tableau des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles des biens de l'Etablissements Public Foncier de la Vendée, joint en annexe à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée

- 7 OCT. 2016

Courrier Arrivé